

L'après-mine : des métiers et pratiques spécifiques ?

Jean-Luc Foucher¹, avec la collaboration de Karim Ben Slimane, Michel Metz et Richard Pla.

Le cadre de l'après-mine

La fin de l'extraction minière et la disparition progressive des opérateurs miniers ont ouvert en France une nouvelle période : celle de l'après-mine. Diverses dispositions législatives ont rendu l'État garant des dommages causés par l'activité de l'exploitant lorsque celui-ci est défaillant ou a disparu, et lui confient la responsabilité des installations et équipements nécessaires à la prévention et à la sécurité. Ainsi, la France s'est aujourd'hui dotée d'une législation, d'une organisation et de moyens pour accompagner cette inévitable mutation et pour permettre à l'aventure minière d'avoir toute sa place dans notre patrimoine social, culturel, scientifique et technique.

La mission de gestion opérationnelle de sécurité après-mine, financée à 100 % par l'État, est confiée à un département dédié au sein du BRGM : le Département Prévention et Sécurité Minière (DPSM). Ses principaux domaines d'intervention sont, au titre du Code Minier :

- les travaux de mise en sécurité et de prévention, la surveillance d'ouvrages ;
- la suppléance des exploitants défaillants ou disparus (dossiers, travaux « d'office »...);
- les interventions après sinistre ;

- les interventions dans les procédures dites « d'expropriation » (suivi, travaux, entretien, ...);
- le renseignement minier.

Mais aussi :

- la gestion des archives intermédiaires techniques minières ;
- la gestion des obligations résiduelles de surveillance sur les installations soumises au Code de l'Environnement ;
- la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux ;
- le dossier technique de réponses aux demandes d'indemnisation d'origine minière.

Des compétences à préserver

La conservation des compétences humaines a été, dès la mise en place du DPSM, un facteur crucial garantissant la bonne gestion sociale, technique et économique de l'après-mine. Ainsi, pour remplir la mission de sécurité des biens et des personnes dans les anciennes zones minières, les savoirs et compétences techniques ont été conservés sur la base d'une mise à disposition d'agents des anciennes entreprises publiques minières, principalement issus de Charbonnages de France.

1. BRGM/DPSM. Courriel : jl.foucher@brgm.fr

Cependant, cette mise à disposition n'a qu'une durée limitée car ces agents, souvent en fin de carrière devront, à plus ou moins brève échéance, être remplacés. Or, la conservation des compétences des métiers de la mine et la transmission des savoirs demeurent un enjeu essentiel dans l'ère de l'après-mine. La compréhension des phénomènes, la cartographie des sites et la surveillance des anciennes zones d'exploitation nécessitent en effet de préserver et d'enrichir la documentation technique et les savoirs existants, tout en les faisant évoluer.

Il convient donc, afin de garantir la continuité de ces compétences et de ces savoirs, d'en assurer la capitalisation et d'en préparer le transfert concomitamment aux départs. Une mission a ainsi été conduite au sein du DPSM dans le but :

- d'identifier les domaines d'activité à risques critiques (criticité) ;
- d'organiser la démarche à conduire pour assurer la pérennité des métiers et des savoirs (savoirs techniques, acquis par l'expérience, procéduraux, relationnels et de représentativité, systémiques, etc...) ;
- de prévoir des transferts des compétences.

Des métiers spécifiques

Quelles sont les spécificités des métiers de l'après-mine ?

Nous sommes passés d'une activité d'extraction et de production à une activité de prévention et de sécurité. Si les principes concernant la sécurité des hommes et de l'environnement demeurent, la méthode de travail évolue pour intégrer le facteur temps. Dans ce contexte, nous avons identifié les savoirs critiques qu'il convient de posséder dans l'accomplissement de notre mission, puis de partager et de transmettre.

Ces savoirs sont :

- la gestion de l'aéragé des mines ;
- la gestion des réservoirs miniers (au sens vide minier - gisement de gaz) ;
- la surveillance en zone à atmosphère explosible ;
- la stabilité des terrils, le contrôle de la température des sous-sols et des terrils ;
- les déplacements en milieu souterrain ;
- la mise « en sécurité » ;
- les méthodes géophysiques d'écoute (microsismique, sonar, laserométrie, interférométrie...) ;
- la cartographie souterraine ou de surface ;
- la géotechnique minière ;
- le traitement des dégâts miniers ;

- la gestion du patrimoine des archives techniques intermédiaires ;
- la gestion environnementale des rejets d'effluents miniers.

Pour accomplir ces missions, chaque agent, au-delà de connaissances générales et techniques dans les domaines concernés, doit aussi maîtriser des savoirs expérimentaux, procéduraux, opérationnels et spécifiques à l'environnement. Mais cela ne suffit pas. Outre les prérequis indispensables (compétence dans les chantiers de travaux publics, dans les géosciences...), les agents doivent développer une très forte culture sécurité et rechercher la solution concrète et pragmatique. Dans les domaines d'intervention du DPSM, où les risques humains ou environnementaux sont importants, la culture sécurité, le sang froid, le pragmatisme et la raison s'imposent.

La grande variété constatée dans les situations significatives nécessite une vigilance de tous les instants pour éviter un effet de routine. Chaque intervention est un cas particulier, qu'il faut traiter comme tel. Mais la force du département est aussi de s'appuyer conjointement sur le métier traditionnel du BRGM (description géologique, analyse environnementale et expertise) et sur la démarche industrielle des agents mis à disposition.

Plus que de cursus différents, il s'agit de deux visions culturelles complémentaires. Un diplômé de géologie, ayant fait des Travaux Publics et de la mine, examinera les problématiques de l'après mine très différemment d'un diplômé de géologie ayant pratiqué des études géologiques, minières ou hydrogéologiques toute sa vie. Seule l'expérience peut donc compléter ces cursus classiques pour les activités spécifiques comme l'inspection de cavités souterraines.

Par des formations formelles complémentaires mais aussi par des mises en situation, chaque agent prend pleinement possession des modes opératoires et méthodologies indispensables à l'accomplissement de sa mission. Les formations complémentaires et les mises en situation sont parfaitement identifiées et mises en place lors de tout nouveau recrutement.

À plus ou moins court terme, les métiers de l'après mine engloberont une composante environnementale forte, qui augmentera avec l'évolution de la législation européenne et nationale. Des milliers de stocks de résidus miniers, de terrils de charbon ou de sels, présentent des problèmes de stabilité, d'impact sur l'air, sur les sols et les eaux, voire des problèmes de radioactivité. Ils nécessiteront dans les années à venir, au minimum un examen et, dans certains cas, un traitement.